

# Concurrence et privatisations : n'oublions pas les notaires!

Autor(en): **Linder, Wolf**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1135

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011654>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCURRENCE ET PRIVATISATIONS

# N'oublions pas les notaires !

## WOLF LINDER

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

*Cet article a paru dans le quotidien bernois «Der Bund» le 31 juillet (traduction DP).*

## OUVRAGE CITÉ

Jean-Christian Lambelet: *L'Economie suisse, un essai d'interprétation et de synthèse*, Editions Economica, 1993.

Voir aussi DP n° 1129 du 3 juin 1993.

## ICI ET LÀ

La Déclaration de Berne, les Magasins du Monde et Genève Tiers-Monde organisent la tournée, dans huit villes de Suisse romande, d'une exposition sur le développement durable dont le titre est **La Planète n'est pas à vendre**. L'exposition, didactique, s'adresse en particulier au jeune public et se veut vivante et participative. «Le Nord et le Sud, passagers du même "vaisseau planétaire", doivent unir leurs forces et coordonner leurs plans d'action pour permettre la sauvegarde de l'environnement». Pour les dates, consulter la presse locale.

Alors que les privatisations entreprises par M<sup>me</sup> Thatcher dans les années 80 ont depuis longtemps perdu tout attrait, ce thème est maintenant à l'ordre du jour en Suisse. Certains ambitieux sont émus aux larmes à l'idée de transformer les efficaces assurances cantonales contre l'incendie en sociétés anonymes. Les transporteurs potentiels mettent en compétition des trains bleus, rouges, jaunes et verts entre Zurich et Berne. Et comme aujourd'hui la supériorité du marché sur l'Etat est un dogme, le monopole des PTT ne peut paraître que rétrograde. D'ailleurs, c'est sûr et certain: le nouveau magazine économique de la TV alémanique *Cash*, produit dès cet automne par Ringier, sera bien meilleur que feu *Netto*, sorti des studios des bords de la Limmat.

Cet enthousiasme général pour la privatisation m'irrite profondément. Car j'appartiens à cette espèce quelque peu démodée que la TV privée n'intéresse pas, qui est satisfaite des prestations des CFF et des PTT et qui n'attend rien d'autre d'une assurance privée contre l'incendie qu'une augmentation des primes. Mais surtout je regrette l'absence de concurrence là où chacun devrait la trouver, à savoir pour les biens et services privés. A commencer par mes lunettes dont le prix, fixé par un cartel, est le double de celui que je paie à Evian. Sur le bateau qui me ramène à Lausanne, le douanier contrôle que je n'introduise pas en Suisse plus de bouteilles de vin qu'autorisé, protection des crus indigènes trop souvent médiocres oblige. A Lausanne, la librairie Payot jouit d'un monopole de fait qui lui permet (mai 1990), pour déterminer le prix du livre américain que je lui ai commandé, de fixer le taux de change du dollar à 2,75 francs, soit 88% de plus que le cours officiel. Je ne peux choisir ni mon ramoneur ni le moment de sa visite, et sa facture est établie sur papier officiel selon les tarifs décidés par l'autorité communale. Dans de nombreux cantons, c'est la loi qui détermine non seulement le montant des honoraires mais encore le nombre des notaires autorisés à exercer, comme au temps où seule une minorité savait lire et écrire.

Dans son récent ouvrage *L'Economie suisse*, qui

●●●  
ser de prix distincts pour des qualités de lait variables nous semble en contradiction avec les soucis de qualité de tout fabricant: celui-ci doit disposer à tout prix (mais pas à n'importe quel prix) d'une qualité de premier ordre pour lui garantir la confiance de ses consommateurs et clients. A ce titre, la recherche de l'excellence est incontournable pour l'industrie laitière.

Conserves Estavayer SA

(red) Dans l'article en question, nous ne mettions pas en cause la qualité technique du lait, mais celle résultant de la manière dont les vaches sont nourries.

se lit comme un polar, le professeur lausannois Jean-Christian Lambelet décrit à quel point le marché intérieur est corseté par des dispositions légales et des accords privés qui limitent la concurrence et font supporter aux consommateurs et aux contribuables des prix et des taxes plus élevés. Si Lambelet ne départage pas les économistes bâlois, qui évaluent à 550 millions de francs les bénéfices annuels résultant du cartel des importateurs de voitures, et les marchands de la branche automobile qui nient l'existence d'une rente de situation, il n'en reste pas moins que les chicanes réglementaires et les taxes dissuadent le consommateur d'importer directement son véhicule. Et ce n'est pas l'importateur et conseiller national Walter Frei qui a fait la proposition de modifier cet état de chose. De la même manière, de nombreux biens sont protégés de l'importation directe plus avantageuse par des accords entre commerçants. Les règlements de soumissions des communes, des cantons et de la Confédération limitent la concurrence en donnant la préférence aux fournisseurs indigènes, même lorsque leurs prix sont plus élevés que ceux des fournisseurs étrangers. Pour 1987, la Commission fédérale des cartels a estimé à 3 milliards de francs le coût de ce protectionnisme, soit 17% du total des commandes publiques.

Tous ces phénomènes résultent de notre histoire économique. Contrairement à ses positions libérales en matière d'exportation et de commerce extérieur, la Suisse, du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, a eu de la peine à se libérer de son passé corporatiste et à faire triompher le marché et la concurrence sur son marché intérieur. Au cours de la première moitié de ce siècle, les associations professionnelles et de branches se sont arrangées avec l'Etat pour mettre en place un ordre économique caractérisé par des accords entre producteurs et distributeurs. L'étroitesse et la fragilité du marché helvétique ont motivé cette limitation de la concurrence. Depuis lors, la question du degré de concurrence utile au marché suisse a toujours été disputée. Ouvrir davantage le marché, comme le proposent aujourd'hui le Parlement et la Commission des cartels, est une opération pragmatique, où l'on pèse soigneusement avantages et inconvénients. Et il en est probablement bien ainsi, car les solutions utiles sont préférables aux réponses idéologiques.

Et c'est précisément pourquoi la privatisation des monopoles publics n'est pas prioritaire. Consommateurs et contribuables bénéficieraient d'avantages plus substantiels si les politiciens favorisaient une concurrence accrue d'abord dans les secteurs semi-publics, de la santé à l'agriculture, et surtout dans le domaine des biens et services privés, afin d'accumuler des expériences. Plutôt qu'une privatisation à la mode néo-libérale, c'est à une tâche très traditionnelle, pour ainsi dire paléo-libérale, que devraient s'atteler les communes, les cantons et la Confédération. ■